



---

**Séance du Groupe de Coordination IUFE  
du mercredi 20 février 2013 de 17h00 à 19h00 salle PM 234  
PV adopté**

---

**Membres présents :**

Walter Loosli (WL), Pascal Cirlini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Simon Toulou (ST), Marie Besse (MB), Dominique Bruxelles (DB), Serge Erard (SE), Michel Oris (MO), Juan Rigoli (JR), Francisca Zurera (FZ), Andrea Valcu (AV), Raphaël Fornallaz (RF), François Bertagna (FB).

**Coprésidence :**

Harry Koumrouyan (HK), Bernard Schneuwly (BS)

**Membres excusés :**

Lucie Mottier Lopez (LML), Carmen Perrenoud Aebi (CPA), Maurice Dandelot (MD), Walther Tessaro (WT), Laurent Vité (LV),

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2013
2. Information des Présidents (BS + HK)
3. Convention de partenariat DIP/UNI (modifications souhaitées)
4. Divers

---

**1. Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2013**

Le PV est adopté avec les modifications souhaitées.

Les candidats à la MASE devraient être en mesure de fournir les attestations obtenues après qu'ils ont effectué des remplacements. En effet, l'expérience professionnelle fait partie des critères de sélection.

Pas de divers

## 2. Information des Présidents (BS + HK)

### **Problème relatif à la garantie d'emploi**

Les enseignants secondaires qui ont une charge à l'IUFE obtiennent un congé de 3 ans au maximum (avec le maintien de leur garantie d'emploi). Or il peut arriver que l'université ait besoin de leurs services pour une période plus longue ; dans ce cas, les personnes sont confrontées à un choix cornélien : renoncer à travailler à l'IUFE ou perdre leur garantie d'emploi.

Les éléments suivants sont à considérer :

- Les personnes dans cette situation sont peu nombreuses (3 ou 4 cas) mais elles rendent un service éminent à l'université et à l'enseignement secondaire.
- La garantie d'emploi de 3 ans reste néanmoins un acquis et la prolonger pose un problème de principe (par rapport au reste de la fonction publique).
- Le secrétariat général du DIP, soucieux de ne pas créer un précédent, n'a pas accepté de dérogations jusqu'à présent, respectant ainsi les directives de l'OPE.
- Une nouvelle demande à ce sujet pourrait faire l'objet d'un courrier spécifique adressé par la direction de l'IUFE au Secrétariat général, courrier qui devrait contenir une argumentation précise.
- Si dérogation il y avait, elle devrait impérativement être encadrée (durée de la dérogation, conditions de celle-ci...).
- La direction de l'IUFE et les associations professionnelles souhaitent que le dossier soit traité avec souplesse. Toutefois, le cadre réglementaire est relativement strict dans ce domaine.
- Par ailleurs, l'IUFE ne devrait-il pas assurer aux collaborateurs qui s'occupent des branches « fragiles » une forme de pérennité en leur confiant, en période de basses eaux, d'autres tâches d'enseignement (dans le domaine des formations transversales) ? Ainsi, la question de la garantie d'emploi ne se poserait plus parce que ces personnes auraient un emploi fixe à l'IUFE.
- Une autre solution permettant de conserver l'emploi des collaborateurs de l'IUFE consisterait à augmenter les possibilités de stages en plaçant les étudiants dans des écoles privées, solution à laquelle les associations professionnelles restent opposées.

### **Problème relatif au règlement de l'assemblée de l'IUFE**

BERNARD SCHNEUWLY rappelle que l'assemblée de l'IUFE est un organe participatif dont le règlement doit être revu en conséquence. Des aménagements devront donc avoir lieu.

### 3. Convention de partenariat DIP/UNI (modifications souhaitées)

Il est rappelé que le groupe de coordination est l'émanation directe de cette convention. Certains points concernant la gouvernance devront être revus (par exemple la composition du groupe de coordination). Cela étant, BERNARD SCHNEULY insiste sur l'aspect vital de cette convention et sur la forme originale que le canton de Genève a trouvée pour que s'articulent les relations entre l'institut formateur et le Département employeur. Certes, certains éléments doivent se développer, voire exister, par exemple les commissions enseignement pour le primaire et pour le secondaire, dont le mandat sera d'ailleurs repris lors de la prochaine séance. L'autorité scolaire insiste sur cet élément.

Les associations professionnelles expriment leur attachement à cette convention et au lien qu'elle entretient avec la LIP.

PASCAL CIRLINI propose que certains articles de la convention fassent l'objet d'un bilan spécifique, qui permettra de savoir si les modifications sont nécessaires ou pas.

DOMINIQUE BRUXELLE est favorable à cette convention notamment parce qu'elle induit un dialogue paritaire fort utile. Elle rappelle l'avantage de distinguer la formation de l'emploi et souhaite que des structures de communication plus claires encore permettent de distinguer qui fait quoi, où, quand...

HARRY KOUMROUYAN relate une première séance qui a eu lieu sur ce sujet avec les directeurs généraux des degrés d'enseignement. Un des éléments majeurs de la discussion concerne l'écart, plus ou moins grand, que le DIP doit conserver avec l'IUFE. En d'autres termes, s'il est nécessaire que l'employeur puisse exprimer ses besoins en ce qui concerne la formation des futurs enseignants, l'IUFE doit conserver sa marge de manœuvre quant à l'organisation et aux objectifs fixés dans le cursus universitaire.

C'est un partenariat entre des besoins et des exigences d'ordre général.

#### **Information :**

MARIE BESSE informe avoir obtenu un financement du FNS dans leur volet Agora pour un projet visant à organiser des activités autour de la préhistoire à l'école primaire. Il s'agit donc d'une collaboration entre l'Université et le Service de l'Enseignement de l'école primaire. Ce projet, intitulé "Valentina and Léo: everyday life in prehistoric time", invite les élèves à une participation active dans la fabrication d'un objet réalisé à la mode préhistorique. Outre l'activité pratique, l'accent est mis sur le dialogue entre les élèves, l'enseignant et le chercheur. Une telle activité est un support privilégié pour, d'une part, favoriser l'apprentissage et la connaissance de la préhistoire, et, d'autre part, initier les élèves à la démarche scientifique elle-même. De plus, ce projet permet de tisser des liens entre les sciences expérimentales et les sciences humaines dans le domaine de la préhistoire.

Ce projet débutera le 1er avril 2013 pour une durée de deux ans.

Une évaluation est prévue afin d'envisager sa pérennité.

La séance est levée à 19h00.